Génocide au Rwanda : l'État français, le déni et la triche

jeudi 17 avril 2014, par BRUN François (Date de rédaction antérieure : 17 avril 2014).

Vingt ans après, la polémique sur les responsabilités de l'État français dans le génocide au Rwanda ne désarme pas. Du côté de l'accusation, des témoignages précis, graves et concordants. De l'autre, la langue de bois la plus abrupte…

Sommaire

- « Honneur » et continuité
- Les faits sont têtus
- La responsabilité français

Monté en première ligne, notre nouveau Premier ministre déclare sans ambages, à l'occasion du débat de politique générale à l'Assemblée : *« Je n'accepte pas les accusations injustes, indignes, qui pourraient laisser penser que la France ait pu être complice d'un génocide au Rwanda, alors que son honneur c'est toujours de séparer les belligérants »*. Ben voyons ! Il « n'accepte pas ».

« Honneur » et continuité

Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de cohabitation au moment des faits, appelle François Hollande *« à défendre sans ambiguïté l'honneur de la France, l'honneur de son Armée, l'honneur de ses diplomates »*. Ce mot, « honneur », revient ainsi en une inlassable litanie, comme s'il suffisait à couper court à tout questionnement, à réfuter tous les témoignages.

C'est aussi celui qu'on retrouve dans un récent message aux armées du ministre de la Défense, qui retournant l'histoire comme un gant, explique que *« l'honneur de la France et de ses armées »*, est d'avoir réagi *« en étant la première… à reconnaître dans ces tueries un génocide et à réclamer un sursaut de la communauté internationale »* et *« en incarnant elle-même ce sursaut »*.

Cela pour mieux boucler la boucle par une conclusion sans appel, marque de la cohérence de la politique française : *« L'armée qui est courageusement intervenue il y a vingt ans, c'est celle-là même qui a délivré le peuple malien de la violence terroriste, et qui s'engage aujourd'hui, aux côtés des Africains, et notamment de soldats rwandais, pour prévenir une nouvelle tragédie en Centrafrique »*. Continuité à tous les étages !

Voilà qui est faire bon marché des responsabilités de la France, à trois niveaux au moins : par les choix effectués dans les années qui ont précédé le génocide ; au moment des faits, par l'engagement direct des troupes françaises au côté des génocidaires ; au cours des années qui ont suivi, par l'occultation délibérée et obstinée de la vérité qui perdure encore aujourd'hui.

Les faits sont têtus

La France est intervenue, de façon particulièrement active dès 1990, en tant qu'alliée sans faille du Président hutu Habyarimana sous l'égide, notamment, du socialiste Hubert Védrine, alors secrétaire général de l'Élysée. La politique de la Françafrique consiste alors à prendre le contre-pied de celle du colonisateur belge qui s'appuyait sur une « élite » tutsi minoritaire. Le pouvoir ayant changé de mains, il s'agit de rectifier le tir en se rangeant activement et sans réserve au côté de la majorité hutue pour s'inscrire pleinement dans le jeu des rivalités des grandes puissances et établir solidement la position de la France.

Dans ces conditions, dès que le régime en place se sent menacé par les troupes tutsies du FPR, la France décide d'intervenir militairement : c'est, en 1990, l'opération Noroît, présentée comme « temporaire » comme il se doit… et qui durera jusqu'en 1993. Quand à l'opération « Turquoise » de 1994, celle-ci s'annoncera comme une opération humanitaire, uniquement destinée à *« mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force. »*

La responsabilité français classée « secret défense »

C'est autour des tenants et aboutissants de cette dernière que la polémique est la plus vive. De la responsabilité dans les massacres à la participation directe de certains membres des forces armées en passant par la complicité qu'induirait la formation des milices hutues, il y a place pour nombre de thèses qui s'affrontent encore. Il n'est pas possible ici de les lister et de les mettre en regard.

En 1998, une mission d'information parlementaire sous la présidence Paul Quilès produira un rapport de 1 800 pages, au fil desquelles elle sera conduite à reconnaître rien moins, par exemple, que la *« sous-estimation du caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais »*… dont la France assurait la protection et formait les milices. Pourtant, le président de la mission s'évertue à la dédouaner en indiquant en préambule de la présentation de ce document : *« Ce sont bien des Rwandais qui, pendant plusieurs semaines, ont tué d'autres Rwandais dans les conditions que l'on sait. Au moment où il se produit, la France, n'est nullement impliquée dans ce déchaînement de violence »*.

Nous en sommes toujours là. Quilès a beau se targuer d'avoir obtenu, dans le cadre de la mission d'information, la déclassification de 7 500 documents, il reste que la levée du « secret défense » sur nombre de documents est toujours refusée. On peut gager que ce ne sont pas les moins intéressants. Mais une fois de plus, *« l'État comprime et la loi triche »* !

François Brun

P.-S.

* Hebdo L'Anticapitaliste - 238 (17/04/2014). http://npa2009.org/